

104^e RÉUNION DU BUREAU DES CONDITIONS D'ADMISSION

VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018
9 h à 17 h HAE

HÔTEL DELTA, QUÉBEC (QC)

ORDRE DU JOUR

	Point à l'ordre du jour	Responsable
1	Ouverture de la réunion	
1.1	Ouverture de la réunion et présentation des participants	Ron LeBlanc
1.2	Adoption de l'ordre du jour	Ron LeBlanc
2	Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (annexe 2) <i>Motion : Que le procès-verbal de la 103^e réunion du Bureau des conditions d'admission tenue le 17 juillet 2018 soit approuvé tel que distribué.</i>	Ron LeBlanc
3	Examen des mesures de suivi de la réunion précédente	Mélanie Ouellette
4	Rapports des comités	
4.1	Comité sur l'environnement et le développement durable	Mahmoud Mahmoud
4.1.1	Ébauche d'orientation générale pour le Livre blanc sur le génie de l'environnement (annexes 4.1.1 A et B) <i>Motion : Que la version révisée de « l'ébauche d'orientation générale pour le Livre blanc sur le génie de l'environnement » soit approuvée aux fins de consultation.</i>	Mahmoud Mahmoud
4.2	Comité sur l'exercice de la profession	Frank George
4.2.1	Guide modèle sur les concepts de professionnalisme pour les ingénieurs (annexe 4.2.1 A à B) <i>Que le « Guide modèle sur les concepts de professionnalisme » pour les ingénieurs soit annulé et distribué aux organismes de réglementation avant son retrait du site Web d'Ingénieurs Canada.</i>	Frank George
4.2.2	Guide modèle sur l'authentification des documents d'ingénierie (annexes 4.2.2 A	Frank George

	à B) <i>Que le « Guide modèle sur l'authentification des documents d'ingénierie » soit annulé et distribué aux organismes de réglementation avant d'être retiré du site Web d'Ingénieurs Canada.</i>	
4.3	Comité des programmes d'examens	Dennis Peters
4.3.1	Programmes d'examens révisés (annexes 4.3.1 A à C) <i>Motion : Que les programmes d'examens suivants soient approuvés en vue de leur diffusion sur le site Web public :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>programme d'examens de génie géomatique;</i> • <i>programme d'examens de génie minier et minéralurgique.</i> 	Dennis Peters
4.3.2	Ébauche de Guide sur l'évaluation académique des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG (annexes 4.3.2 A à B) <i>Motion : Que l'ébauche du « Guide sur l'évaluation de la formation universitaire des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG » soit envoyée au conseil d'Ingénieurs Canada aux fins d'approbation et de diffusion subséquente dans la zone membres du site Web.</i>	Dennis Peters
4.3.3	Protocole de révision des programmes d'examens (annexes 4.3.3 A à B) <i>Motion : Que le « Protocole de révision des programmes d'examens » soit approuvé aux fins de son utilisation exclusive par le Comité d'examens.</i>	Dennis Peters
4.4	Comité sur l'ingénieur stagiaire	Margaret Anne Hodges
4.4.1	Version révisée du contenu Web sur les ingénieurs stagiaires (annexes 4.4.1 A à B) <i>Motion : Que le « Contenu Web sur les ingénieurs stagiaires » soit approuvé aux fins de diffusion.</i>	Margaret Anne Hodges
4.4.2	Version révisée du Guide modèle sur les programmes de mentorat (annexes 4.4.2 A à B) <i>Motion : Que la version révisée du « Guide modèle sur les programmes de mentorat » soit envoyée au conseil d'Ingénieurs Canada pour approbation et diffusion subséquente dans la zone publique du site Web.</i>	Margaret Anne Hodges
4.5	Comité sur le maintien de la compétence	Ian Sloman

4.5.1	Ébauche de Guide sur le développement professionnel continu (annexes 4.5.1 A à B) <i>Motion : Que l'ébauche du « Guide sur le développement professionnel continu » soit approuvée aux fins de consultation.</i>	Ian Sloman
4.6	Comité sur la question de l'admission	Diane Riopel
4.6.1	Groupe de travail sur les recommandations pour la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers (annexe 4.6.1) <i>Motion : Que le Groupe de travail sur les recommandations pour la Base de données sur les établissements et les diplômés étrangers soit dissous.</i>	Ron LeBlanc
4.7	Le point sur le Plan de travail du Bureau des conditions d'admission (annexe 4.7)	Ron LeBlanc
5	Groupes nationaux	
5.1	Compte rendu du Groupe national des responsables de l'admission	Kyle Smith
5.2	Compte rendu du Groupe national des responsables de l'exercice	Pal Mann
5.3	Compte rendu du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi	Shawna Argue
5.4	Commentaires des organismes de réglementation	Ron LeBlanc
6	Questions du Bureau des conditions d'admission	Ron LeBlanc
7	Autres points d'information et de discussion d'Ingénieurs Canada	Ron LeBlanc
7.1	Rapport du Bureau d'agrément (annexe 7.1)	Dan Candido
7.2	Rapport sur <u>les activités et décisions du conseil d'Ingénieurs Canada</u>	David Lynch Christian Bellini
8	Points ajoutés à l'ordre du jour	Ron LeBlanc
9	Prochaines réunions du BCA <i>Téléconférence : 29 janvier 2019</i> <i>Réunion en personne : les 6 et 7 avril 2019</i>	Ron LeBlanc
10	Examen des mesures de suivi de la 104^e réunion du Bureau des conditions d'admission	Mélanie Ouellette
11	Conclusion	Ron LeBlanc

1. Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue à tous.

1.1. Ouverture de la réunion et présentation des participants

Bureau canadien des conditions d'admission en génie	Ron LeBlanc, FEC, P.Eng.	Président
	Mahmoud Mahmoud, Ph. D., FEC, P.Eng.	Vice-président
	Dennis Peters, Ph. D., FEC, SMIEEE, P.Eng.	Président sortant
	Frank Collins, FEC, P.Eng.	Représentant des provinces de l'Atlantique
	Frank George, FEC, FGC (Hon), P.Eng.	Représentant de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
	Roydon Fraser, Ph. D., FEC, P.Eng.	Représentant de l'Ontario
	Margaret Anne Hodges, FEC, FGC (Hon), P.Eng., PMP	Membre hors cadre
	Amy Hsiao, Ph.D., MBA, P.Eng.	Représentant des provinces de l'Atlantique
	Samer Inchasi, P.Eng., PMP	Membre hors cadre
	Nikeetta Marshal, M.Sc., P.Eng.	Membre hors cadre
	Diane Riopel, Ph. D., FIC, ing.	Représentante du Québec
	Karen Savage, FEC, P.Eng.	Représentante de la Colombie-Britannique et du Yukon
	Ian Sloman, P.Eng.	Représentant de la Saskatchewan et du Manitoba
Qing Zhao, Ph.D., P.Eng	Membre hors cadre	
Représentants du conseil d'Ingénieurs Canada	Christian Bellini, FEC, P.Eng.	
	David Lynch, Ph.D., FCAE, FCIC, FEIC, FEC, FGC (Hon.), P.Eng.	
Représentant du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie	Dan Candido, FEC, P.Eng.	
Représentante du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi	Shawna Argue, FCSSE, FEC, FGC (Hon.), P.Eng., M.B.A.	

Représentant du Groupe national des responsables de l'admission	Pal Mann, CD, MDS, P.Eng.	
Membres du personnel d'Ingénieurs Canada	Catherine Christoffersen	Coordonnatrice, Compétences professionnelles
	Mélanie Ouellette, M.A., M.B.A.	Gestionnaire, Compétences professionnelles
	Stephanie Price, P.Eng., Académie canadienne du génie	Vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
	Kyle Smith, M.Sc., P.Eng.	Gestionnaire, Évaluations
	Beryl Strawczynski, M.A.	Gestionnaire, Exercice professionnel
Observateurs	Russ Kinghorn, MBA, FEC, P.Eng., IntPE	Président sortant, conseil d'Ingénieurs Canada
	Jeff Card, FEC, P.Eng.	Conseil d'Ingénieurs Canada
	Gillian Pichler, P.Eng.	Engineers and Geoscientists BC
	Lad Kucis, LL.B.	Gardiner Roberts, LLP
	Faris Georgis, M.S., P.Eng.	PEO
	Moody Samuel Farag, M.ing., P.Eng.	PEO
	Kalina Bacher-René	OIQ
	Nadine Raymond, ing.	OIQ

Le président souligne la participation des observateurs.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Un participant demande la tenue d'une séance à huis clos concernant les changements apportés à la gouvernance du BCA, notamment la manière dont le conseil d'Ingénieurs Canada et les groupes de responsables ont contribué au plan de travail du BCA. On décidera plus tard en cours de journée si ce point sera examiné en séance à huis clos.

Motion : Que l'ordre du jour de la 104^e réunion du Bureau des conditions d'admission soit approuvé tel que modifié, proposée par Ian Sloman et appuyée. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (annexe 2)

Motion : Que le procès-verbal de la 103^e réunion du Bureau des conditions d'admission tenue le 17 juillet 2018 soit approuvé tel que distribué, proposée par Dennis Peters et appuyée par Sam Inchasi. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Examen des mesures de suivi de la réunion précédente

Les deux mesures de suivi ont été prises.

4. Rapports des comités

4.1. Comité sur l'environnement et le développement durable

Le président du Comité sur l'environnement et le développement durable, Mahmoud Mahmoud, fait le compte rendu. Au mois de juin, ce comité a organisé un atelier national sur le génie de l'environnement, auquel ont assisté, en personne ou par téléconférence, des membres du comité, des membres du personnel des organismes de réglementation et des experts. Ils ont fait des commentaires sur les objectifs et le but du Livre blanc sur le génie de l'environnement, dont la publication est imminente.

Un comité consultatif constitué de membres du Comité sur l'environnement et le développement durable et de membres du personnel de Polytechnique Montréal est en train d'élaborer un cours en ligne ouvert à tous (MOOC), intitulé L'ingénierie durable, en vue de renforcer la notoriété du Guide national sur le développement durable et la gérance environnementale, ainsi que sa compréhension. L'inscription à ce MOOC est ouverte à tous, et le cours débutera le 24 octobre 2018.

4.1.1. Ébauche d'orientation générale pour le Livre blanc sur le génie de l'environnement (annexe 4.1.1 A-B)

On signale une faute de frappe dans la dernière phrase du troisième paragraphe de la page 11 (version anglaise), que le secrétariat corrigera (**mesure de suivi 104.1**).

Motion : Que la version révisée de « l'ébauche d'orientation générale pour le Livre blanc sur le génie de l'environnement » soit approuvée aux fins de consultation, proposée par Mahmoud Mahmoud et appuyée par Margaret Anne Hodges. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.2. Comité sur l'exercice de la profession

Le président du Comité sur l'exercice de la profession, Frank George, présente le compte rendu. La rédaction du Livre blanc sur les personnes qualifiées est terminée, mais, en cours de consultation, l'APEGA a fait un commentaire quant aux difficultés causées par le moment de la publication de ce livre blanc, coïncidant avec les discussions avec l'Association of Science and Engineering Technology Professionals of Alberta. Il a été décidé de demander l'avis du conseil d'Ingénieurs Canada lors de sa réunion de septembre 2018.

4.2.1. Guide modèle sur les concepts de professionnalisme pour les ingénieurs (annexe 4.2.1 A-B)

Conformément au Protocole de révision des guides et des guides modèles, le Comité sur l'exercice de la profession a révisé le Guide modèle sur les concepts de professionnalisme pour les ingénieurs étant donné que sa publication remontait à plus de cinq ans. Il a reçu des commentaires émanant du Groupe national des responsables de l'exercice, selon lequel ce guide modèle est inutile. Le comité a donc recommandé au BCA d'annuler ce guide modèle. Si cette recommandation est suivie, un exemplaire du guide modèle sera remis aux organismes de réglementation et le document sera également archivé par Ingénieurs Canada.

Un membre du BCA est en désaccord avec l'annulation du Guide modèle sur les concepts de professionnalisme pour les ingénieurs et du Guide modèle sur l'authentification des documents d'ingénierie. Il souligne que l'on s'attendait à des définitions nationales du professionnalisme et de l'authentification. Ces documents ont été examinés par le personnel permanent des organismes de réglementation et non par les décideurs membres des conseils de ces organismes. Il s'attendrait à ce qu'on rédige une politique ou une prise de position nationale sur la signification du titre d'ingénieur. Il soutient que le BCA procède à l'annulation d'un document en l'absence d'un processus visant à le remplacer et qu'il serait donc important d'avoir une discussion sur la gouvernance à un point ultérieur de l'ordre du jour.

Deux membres du BCA soutiennent l'idée de publier le guide modèle aux fins de consultation sur son annulation. Ils estiment que les consultations du BCA devraient aller plus loin que les membres du personnel permanent puisque, conformément au mandat du BCA, celui-ci est tenu de consulter diverses parties prenantes, dont le secteur industriel et les employeurs. Un membre rétorque que c'est le personnel permanent des organismes de réglementation qui est le public cible du guide modèle et que, si celui-ci ne trouve pas le guide modèle utile, on rate la cible. Un autre membre exprime son accord avec ces deux points. Un troisième estime que ce guide modèle est dépassé et qu'il faudrait consacrer beaucoup de travail à sa mise à jour.

En réaction, un participant propose d'ajouter le guide sur le professionnalisme au plan de travail du BCA dans l'avenir, ce qui exigerait une consultation auprès des organismes de réglementation ainsi que l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. Cette personne s'inquiète de la possibilité que ce point soit oublié. On fait observer que seule l'APEGA a un guide sur le professionnalisme. Un participant rappelle que, dans le passé, lorsque le BCA travaillait sur plusieurs documents, il n'a pas toujours fait preuve d'une grande efficacité ni de ponctualité et qu'en réalité, les processus actuels fonctionnent bien.

Un membre du BCA se réfère au procès-verbal de la réunion tenue le 29 juin 2018 par le Comité sur l'exercice, qui comprenait des commentaires du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA).

Que le « Guide modèle sur les concepts de professionnalisme » pour les ingénieurs soit annulé et distribué aux organismes de réglementation avant son retrait du site Web d'Ingénieurs Canada, proposée par Frank George et appuyée par Mahmoud Mahmoud. Roydon Fraser s'y oppose. Frank Collins et Karen Savage s'abstiennent. Tous les autres membres y sont favorables. La motion est adoptée.

Une motion est proposée dans le but d'examiner les concepts du professionnalisme dans le cadre du plan de travail de l'année prochaine (**mesure de suivi 104.2**). On fait observer que ce point devrait suivre le processus du plan de travail en place. Un représentant du conseil d'Ingénieurs Canada demande que, si le BCA propose ce point dans son plan de travail, il définisse le public cible de ce guide, de manière à ce que le conseil d'Ingénieurs Canada saisisse très clairement à qui il s'adresse.

Motion : que le BCA adopte comme mesure de suivi l'examen du guide sur le professionnalisme avant la prochaine étape du processus visant à déterminer le contenu du prochain plan de travail, proposée par Roydon Fraser et appuyée par Mahmoud Mahmoud. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.2.2. Guide modèle : Authentification des documents d'ingénierie (annexe 4.2.2 A-B)

Le GNRE et le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL) avaient demandé au Comité d'interrompre ses travaux sur ce document, qu'ils considéraient comme superflu. Le Comité a donc demandé à son tour au BCA d'annuler ce document.

Un participant fait observer que beaucoup d'organismes de réglementation ont déjà leurs propres lignes directrices en matière d'authentification. Le secrétariat archivera le Guide modèle : Authentification des documents d'ingénierie et le Guide modèle : Concepts du professionnalisme (**mesure de suivi 104.3**).

Motion : Que le « Guide modèle sur l'authentification des documents d'ingénierie » soit annulé et distribué aux organismes de réglementation avant d'être retiré du site Web d'Ingénieurs Canada, proposée par Frank George et appuyée par Dennis Peters. Roydon Fraser s'y oppose. Tous les autres participants sont en faveur.

4.3. Comité des programmes d'examens

Le président du Comité des programmes d'examens, Dennis Peters, présente le compte rendu. Ce comité a révisé deux programmes d'examens et élaboré un Protocole de révision des programmes. Jusqu'à présent, le processus de révision des programmes était relativement peu structuré. Le Comité a aussi rédigé un Guide sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément et il travaille sur un Guide modèle sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément, dont l'orientation générale a été soumise à la consultation des organismes de réglementation.

4.3.1. Programmes d'examens révisés (annexe 4.3.1 A-C)

Dernièrement, de nouveaux commentaires ont été reçus de la part d'un ingénieur minier soutenant qu'un seul des examens du programme actuel a trait au génie minéralurgique. La question est de savoir s'il est trompeur de parler d'un Programme d'examens en génie minier et minéralurgique et s'il devrait exister un programme d'examens distinct portant sur le génie minéralurgique. L'ingénieur minier en question a demandé de déplacer le point A3 Minéralurgie dans le Groupe B et de le remplacer par le point B1 Mécanique des roches appliquée. On note que le Guide sur l'évaluation de la formation universitaire des titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément recommande d'abandonner l'idée d'exiger des candidats que leurs compétences correspondent précisément au contenu d'un programme. Un membre du BCA constate qu'il existe un grand écart entre le génie minier et le génie minéralurgique.

Un participant fait observer qu'au moment où le programme d'examens a été rédigé, on avait envisagé de le diviser en deux programmes. On avait soutenu que la plupart des programmes de génie minier portaient exclusivement sur cette concentration et qu'il n'existait que peu voire pas du tout de programmes en génie minéralurgique, cette concentration étant souvent associée au génie chimique ou des matériaux. À l'époque, on avait fait observer qu'il n'existait pas de programme d'examens en génie des matériaux et que le contenu relatif au génie minéralurgique pourrait très bien cadrer avec un futur programme en génie des matériaux. Le secrétariat va consulter un réviseur expert quant à la façon d'aborder le programme d'examens (mesure de suivi 104.4).

Motion : Que les programmes d'examens suivants soient approuvés en vue de leur diffusion sur le site Web public :

- *Programme d'examens de génie géomatique*
- *Programme d'examens de génie minier et minéralurgique*

La motion est proposée Dennis Peters et appuyée par Amy Hsiao. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.3.2. Protocole de révision des programmes d'examens (annexe 4.3.2 A-B)

Le Protocole de révision des programmes d'examens est conçu comme un document interne destiné au Comité des programmes d'examens. Il y est proposé de réviser chaque programme d'examens tous les six ans plutôt que tous les trois ans comme c'est le cas à l'heure actuelle. Les programmes d'examens sont approuvés par le BCA et non par le conseil d'Ingénieurs Canada.

Le nouveau processus proposé est expliqué. Dans un premier temps, le personnel permanent recueille de l'information sur les programmes d'enseignement reconnus par le Bureau d'agrément, que les programmes d'examens sont censés refléter. Ensuite, un expert de la discipline révisé le programme d'examens et fait des recommandations portant sur de légères modifications ou une révision en profondeur. S'il recommande une révision en profondeur, le programme d'examens est révisé par un groupe d'experts ayant participé dans le passé à des visites d'agrément pour la discipline en question,

qui recommandent des changements au Comité des programmes d'examens.

Un membre du BCA suggère de ramener la fréquence de six à cinq ans puisque d'autres documents du BCA sont révisés tous les cinq ans. On lui répond que cela alourdirait la charge de travail du Comité. Il faudrait gérer le processus de façon à ce qu'une même université ne soit pas examinée à chaque révision d'un programme d'examens.

Motion : Que le « Protocole de révision des programmes d'examens » soit approuvé aux fins de son utilisation exclusive par le Comité d'examens, proposée par Dennis Peters et appuyée par Amy Hsiao. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.3.3. Ébauche de Guide sur l'évaluation de la formation universitaire des candidats titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément (annexe 4.3.3 A-B)

Ce guide a été rédigé au terme d'un immense travail des membres du Comité des programmes d'examens. Un participant souligne que ce guide sera publié dans la zone membres du site Web à la demande de certains organismes de réglementation et qu'il pourrait être rendu public à l'avenir si les organismes de réglementation le souhaitent. Un observateur fait remarquer que cela pourrait être dangereux pour les organismes de réglementation qui ne suivraient pas le guide une fois ce dernier rendu public.

Un membre souligne que ce document représente un grand pas en avant car il permet une meilleure compréhension des programmes d'examens. Il met aussi en évidence la nécessité d'une évaluation personnalisée, ce qui, historiquement, ne cadre pas avec la philosophie de tous les processus d'admission. Pour autant qu'il s'en souvienne, c'est la première fois que ces principes sont consignés de manière explicite.

Certains émettent des réserves quant à l'utilisation du mot *education* (formation) plutôt que *knowledge* (connaissances) étant donné que l'évaluation personnalisée exige que la confirmation porte sur l'individu et non sur l'établissement. Dans le guide, on a fait un compromis en définissant la formation comme un corpus de connaissances. Un participant fait observer que le guide offrira une assez grande souplesse aux organismes de réglementation.

Motion : Que l'ébauche du « Guide sur l'évaluation de la formation des candidats titulaires de diplômes non agréés par le BCAPG » soit envoyée au conseil d'Ingénieurs Canada aux fins d'approbation et de diffusion subséquente dans la zone membres du site Web, proposée par Dennis Peters et appuyée par Frank Collins. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.4. Comité sur l'ingénieur stagiaire

La présidente du Comité sur l'ingénieur stagiaire, Margaret Anne Hodges, présente le compte rendu. Le comité a rédigé un Guide modèle sur les programmes de mentorat et une page Web pour les ingénieurs stagiaires. L'ébauche de plan de travail 2019-2021 du BCA comprend un document d'une page sur l'entrepreneuriat en génie. Si l'on va de l'avant, ce document d'une page sera rédigé en consultation avec les organismes de réglementation et avec la participation d'experts de l'extérieur du comité.

4.4.1. Révision du contenu Web sur les ingénieurs stagiaires (annexe 4.4.1 A-B)

En élaborant le contenu Web, le comité a examiné des statistiques sur son utilisation et son public. Il a fait appel aux services d'un consultant pour améliorer la mise en page et le contenu de la page et le comité a ensuite consulté les organismes de réglementation sur la version révisée. Le personnel d'Ingénieurs Canada vérifiera les liens hypertextes, corrigera les fautes de frappe et affichera la page sur le site Web.

Motion : Que le « Contenu Web sur les ingénieurs stagiaires » soit approuvé aux fins de diffusion, proposée par Margaret Anne Hodges et appuyée par Nikeetta Marshal. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.4.2. Révision du guide modèle sur les programmes de mentorat (annexe 4.4.2 A-B)

Le comité a révisé le Guide modèle sur les programmes de mentorat dans le cadre du cycle quinquennal de révision prévu dans la Manuel sur l'élaboration et la révision des guidés. Le BCA avait déjà publié un Guide sur les programmes de mentorat, qui avait été fusionné avec un Guide sur la mise en œuvre des programmes de mentorat de manière à constituer ce guide modèle. Le comité a consulté les organismes de réglementation sur ce guide modèle et intégré leurs commentaires. Le guide modèle tient compte des programmes de mentorat actuels des organismes de réglementation et présente des exemples de programmes de mentorat d'organismes de réglementation d'autres professions que le génie.

Un participant note que le guide modèle sous-estime les responsabilités juridiques du mentor. La section 2.6.2 souligne ces responsabilités et l'annexe B renferme un formulaire de non-responsabilité. Ces deux textes ont été rédigés par l'avocate-conseil d'Ingénieurs Canada. On souligne que, dans son introduction, le guide modèle renvoie les lecteurs au Guide modèle sur la supervision directe pour les questions portant sur les responsabilités d'un superviseur. On observe également que les pratiques des universités sont parallèles aux dispositions du guide modèle étant donné que les étudiants ont à la fois un mentor et un directeur de thèse. Le secrétariat ajoutera une note sous le titre du document sur la page d'accueil renvoyant au Guide modèle sur la supervision pour les questions relatives à la supervision directe (mesure de suivi 104.5).

Il est mentionné que l'avocate-conseil d'Ingénieurs Canada étudie certains guides du BCA, mais pas tous,

en fonction des risques. Une fois qu'ils sont publiés, tous les documents renferment un avis selon lequel les organismes de réglementation sont responsables de leurs travaux et le BCA ne fait que donner des conseils. Il arrive que l'on embauche des conseillers juridiques spécifiquement pour rédiger certains documents, comme l'Orientation générale pour le Livre blanc sur le génie de l'environnement. Un membre du BCA demande si le BCA approuverait cette stratégie de gestion du risque afin de déterminer quels documents vont être soumis à un examen juridique. Un autre membre du BCA souligne qu'il incombe au personnel permanent d'Ingénieurs Canada de déterminer le risque juridique étant donné que le BCA n'a pas d'expertise juridique. Au moment de leur publication, tous les documents renferment également une clause de non-responsabilité.

Motion : Que la version révisée du « Guide modèle sur les programmes de mentorat » soit envoyée au conseil d'Ingénieurs Canada pour approbation et diffusion subséquente dans la zone publique du site Web, proposée par Margaret Anne Hodges et appuyée par Amy Hsiao. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.5. Comité sur le maintien de la compétence

Le président du Comité sur le maintien de la compétence, Ian Sloman, présente le compte rendu. Ce comité a élaboré une ébauche de Guide sur le développement professionnel continu en tenant compte des commentaires reçus à la suite de la présentation de deux ateliers et de la consultation sur son orientation générale. Les organismes de réglementation ont des programmes de développement professionnel continu (DPC) semblables à l'exception du programme PEAK de PEO. Le guide vise à atteindre une certaine harmonie entre les programmes de DPC afin d'améliorer la mobilité des ingénieurs entre les zones de compétence. L'ébauche de guide recommande un DPC obligatoire, l'obligation de faire rapport et un formulaire de la vérification de la conformité des membres en la matière. Le comité examinera le programme PEAK de PEO. Le but est de soumettre le guide à l'approbation définitive du BCA au mois de janvier 2019.

4.5.1. Ébauche de Guide sur le développement professionnel continu (annexe 4.5.1 A-B)

On note que le Comité sur le développement professionnel continu vise à s'assurer de la compétence de tous les ingénieurs et que le DPC ne mesure que les efforts en ce sens et non les résultats. De la même manière que l'enseignement de la déontologie n'est pas garant d'un comportement éthique.

Un membre du BCA soutient que ce comité ne devrait pas chercher à harmoniser les programmes car cela serait néfaste pour l'évolution, le changement et la souplesse. Il poursuit en disant que le guide aura pour effet de créer de la paperasserie et de donner l'image que la profession est active sur ce plan alors que ce n'est pas le cas. Il estime en outre qu'il existe de meilleurs modèles de relations publiques. Le guide ne définit pas le problème que l'on s'efforce de résoudre et ne fait que proposer une méthode de collecte d'information. Ce membre croit également que le DPC ne devrait pas être obligatoire et il est convaincu que le point le plus important est celui de la déontologie. Il pense qu'il est préférable

d'encourager les gens que de leur imposer des règles.

On lui répond que la recherche d'harmonisation par l'entremise de ce guide vise à empêcher un ingénieur de devoir remplir plusieurs rapports de DPC pour répondre aux besoins de plusieurs organismes de réglementation. Le DPC vise à démontrer aux yeux du public que la profession est exercée de manière compétente, dans le but de protéger l'autoréglementation. Deux autres membres du BCA expriment leur appui à l'ébauche de guide.

Un participant souligne que les membres de l'APEGS ont voté unanimement lors de l'assemblée annuelle tenue en mai 2018 leur approbation à un DPC obligatoire, à la présentation annuelle d'un rapport et à un rappel concernant la déontologie, décision qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Motion : Que l'ébauche du « Guide sur le développement professionnel continu » soit approuvée aux fins de consultation, proposée par Ian Sloman et appuyée par Frank George. Roydon Fraser est contre. Tous les autres participants sont pour. La motion est adoptée.

4.6. Comité sur la question de l'admission

La présidente du Comité sur la question de l'admission, Diane Riopel, présente le compte rendu. Ce comité a mené une consultation auprès des organismes de réglementation entre les mois d'avril et de juin concernant les permis restreints et il a reçu leurs commentaires. Le comité présentera l'ébauche définitive de ce guide au BCA au mois de janvier 2019.

4.6.1. Groupe de travail chargé de faire des recommandations sur la base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (annexe 4.6.1)

Le président du Groupe de travail chargé de faire des recommandations sur la base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE) présente le compte rendu. Le cahier de travail de la réunion comprenait l'historique de ce groupe de travail. À la suite de recommandations du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) au BCA concernant l'utilisation de la BDEDE, le BCA a créé un groupe de travail chargé d'étudier ces recommandations. Conformément au Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada, la responsabilité de la BDEDE relève désormais du chef de la direction et non plus du BCA.

Un amendement à la motion est accepté. Sept organismes de réglementation continuent à utiliser la BDEDE dans le cadre de leur examen des établissements universitaires. On note que certains d'entre eux utilisent les décisions recommandées par la BDEDE tandis que d'autres s'en servent comme simple référence.

Motion : Que le Groupe de travail sur les recommandations pour la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers soit dissous et que ses membres soient remerciés de leur travail, proposée par Ron LeBlanc et appuyée par Dennis Peters. La motion est adoptée à l'unanimité.

4.7. Mise à jour du plan de travail actuel du Bureau des conditions d'admission (annexe 4.7)

Le cahier de travail de la réunion contenait la mise à jour du plan de travail à titre d'information. Le plan de travail du BCA sera remanié pour s'arrimer au plan stratégique d'Ingénieurs Canada, et certains points du plan de travail actuel seront reportés dans le prochain plan de travail. On note que le processus de consultation a nécessité une prolongation des échéanciers pour certains points du plan de travail.

5. Groupes nationaux

5.1. Mise à jour du Groupe national des responsables de l'admission

Le GNRA est un groupe constitué de membres du personnel des organismes de réglementation responsables de l'admission, qui se réunissent afin d'examiner les politiques et procédures d'admission et d'échanger de l'information. D'une durée de deux ans, le plan de travail du GNRA a été élaboré au mois de septembre 2017 et reconfirmé au mois de juin 2018. Parmi les initiatives mises sur pied l'année dernière, mentionnons les points de référence et le rapport de la BDEDE, qui sont terminés. Sept organismes de réglementation se servent de la BDEDE et neuf y sont connectés. Parmi les initiatives de cette année, notons l'élaboration du projet d'évaluation sur la base des compétences et la création d'un groupe de travail sur la Base de données nationale sur les effectifs, qui renferme de l'information sur les membres et vise à simplifier les transferts entre zones de compétence. Le GNRA aide aussi le BCA à rédiger un guide modèle sur l'évaluation universitaire des candidats titulaires de diplômes non agréés par le Bureau d'agrément en déléguant certains de ses membres au Comité sur les programmes d'examen et en organisant une téléconférence destinée à analyser chaque document du BCA soumis à la consultation.

5.2. Mise à jour du Groupe national des responsables de l'exercice

Le GNRE a soumis des commentaires sur l'ébauche de plan de travail 2019-2021 du BCA; proposé un point concernant l'externalisation des services d'ingénierie; fourni des commentaires sur l'ébauche de Livre blanc sur les personnes qualifiées, le Guide modèle sur le concept de professionnalisme et l'Orientation générale pour la révision du Guide sur le développement professionnel continu; et ses membres ont assisté à l'atelier sur le Livre blanc du BCA sur le génie de l'environnement tenu au mois de juin. Le président et le vice-président du GNRE coordonneront leur participation à toutes les téléconférences du Comité sur l'exercice de la profession du BCA. On observe une tendance vers les signatures numériques dans l'ensemble du Canada, et le GNRE organisera un webinaire sur la technologie numérique à l'automne. C'est Notarius qui est le fournisseur de signature numérique le plus

fréquemment utilisé parmi les organismes de réglementation.

5.3. Mise à jour du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi

Le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL) tient généralement quatre réunions par année, dont une réunion en personne. Lors de sa dernière réunion, le GNRDAL a discuté de la façon d'améliorer la diffusion des décisions portant sur des mesures disciplinaires entre les organismes de réglementation. Il serait possible de faire un meilleur usage de la base de données actuellement utilisée à cet effet. En outre, les plaintes et la protection de la vie privée mériteraient qu'on s'y attarde, puisque des renseignements concernant certains cas ont fait l'objet de fuites dans les médias au Manitoba et en Saskatchewan. Le GNRDAL a aussi examiné la question de l'ingouvernabilité des membres et de leur conduite en dehors des heures de travail, ainsi que le genre d'activités de développement professionnel qui présenteraient un intérêt pour la discipline et l'application de la loi. Le groupe envisage l'ajout d'un atelier à sa réunion en personne. Le GNRDAL a soumis des commentaires concernant l'ébauche de plan de travail 2019-2021 du BCA et les documents soumis à la consultation, dont le Livre blanc sur les personnes qualifiées. La présidente ou la vice-présidente du GNRDAL maintiendront leur participation aux téléconférences du Comité sur l'exercice de la profession du BCA.

On signale que, dernièrement, PEO a perdu une cause en appel concernant la conduite antérieure d'un membre. La conclusion a été que, pour pouvoir tenir compte d'une conduite antérieure, il faudrait modifier des lois en Ontario. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la téléconférence du mois d'octobre du GNRDAL.

5.4. Commentaires des organismes de réglementation

Le président invite les organismes de réglementation à faire leurs commentaires dans un format de table ronde.

Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

L'OIQ collabore avec l'Office des professions du Québec (OPQ) à l'élaboration d'une nouvelle réglementation portant sur les ingénieurs juniors, qui sera adoptée au mois de septembre.

Engineers and Geoscientists BC

Engineers and Geoscientists BC maintient sa collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et quatre organismes de réglementation d'autres professions concernant la question de la fiabilité professionnelle et des personnes qualifiées dans le but de mettre en vigueur les recommandations issues de l'examen de la fiabilité professionnelle. Une de ces recommandations porte sur la mise en place d'un organisme de surveillance, semblable à l'OPQ, pour cinq professions du secteur des ressources naturelles : forestiers, biologistes, technologues, agrologues et ingénieurs. Un des problèmes est que de nombreux membres d'Engineers and Geoscientists BC ne travaillent pas dans le

domaine des ressources naturelles. Une autre recommandation porte sur la nomination de membres plutôt que de membres élus aux conseils. Le secrétariat diffusera de l'information sur l'examen de la fiabilité professionnelle (**mesure de suivi 104.6**). Un observateur souligne que les technologues, qui ont réclamé un droit d'exercice en général, font aussi partie de l'examen.

Les efforts se poursuivent afin de rendre l'outil pancanadien d'évaluation des compétences accessible dans tout le Canada. Il se peut qu'il y ait des modifications au processus d'appel, notamment sur le plan de l'équité procédurale, du processus disciplinaire et du droit d'appel. Engineers and Geoscientists BC a aussi déclenché un examen des appels à l'action contenus dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et relevé cinq appels à l'action pertinents, notamment celui qui porte le numéro 92. Le secrétariat diffusera des exemplaires du rapport de la Commission de vérité et réconciliation (**mesure de suivi 104.7**).

De plus, Engineers and Geoscientists BC a eu des discussions avec le gouvernement concernant la réglementation des sociétés par l'entremise d'un programme facultatif. Un vote portant sur des changements au conseil et dans les règlements administratifs a été déclenché au mois de septembre. En outre Engineers and Geoscientists BC a éliminé les catégories de membre honoraire et à vie et n'a plus qu'une catégorie de membres non actifs en raison de questions de droits de la personne résultant d'exigences à propos de l'âge et du nombre d'années d'inscription. Les membres honoraires et à vie actuels bénéficient de droits acquis.

Professional Engineers Ontario (PEO)

PEO a entrepris le processus d'embauche d'un nouveau registrateur.

Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan (APEGS)

L'APEGS a adopté le DPC obligatoire. Tous les membres seront tenus de décrire leur domaine d'exercice sur la plateforme de développement professionnel de l'APEGS. Un groupe de travail se penche sur le permis de consultation, qui n'existe qu'en Saskatchewan. La nécessité de ce permis est remise en question en raison du nouveau programme de DPC. L'APEGS étudiera aussi la réglementation des pratiques d'affaires. Ses membres ont aussi adopté le projet d'évaluation sur la base des compétences, qui sera lancé le 1^{er} janvier. L'APEGS a connu une hausse importante de candidatures provenant de l'étranger, que l'on pense attribuable au Programme Candidats Immigrants pour la Saskatchewan, ce qui a entraîné une multiplication par trois du personnel de l'APEGS et la location de nouveaux espaces de bureaux. Parmi les autres initiatives, signalons la mise à jour de la base de données sur les membres de l'APEGS; l'examen éventuel du modèle de gouvernance, dont la composition de son conseil et la structure de son conseil d'administration; et un groupe de travail sur les professions autoréglementées de la province, qui discutera de questions comme la discipline, le DPC et l'équité. Enfin, tous les organismes de réglementation seront invités à assister à une séance sur l'équité dans les inscriptions.

Professional Engineers and Geoscientists of Newfoundland and Labrador (PEGNL)

Rien d'important à signaler. Un atelier a été organisé au mois de juin avec le conseil.

6. Activités du Bureau des conditions d'admission

Ce point a été mis à l'ordre du jour par erreur et a été supprimé.

7. Points d'information et de discussion d'Ingénieurs Canada

7.1. Rapport du Bureau d'agrément (annexe 7.1)

Le Bureau d'agrément a été créé en 1965 dans le but d'agrément des programmes d'enseignement du génie. Les programmes sont réexaminés au moins une fois tous les six ans. En 2017, 65 programmes donnés dans 14 universités ont été agréés. Le BA consulte souvent le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées et, dans une moindre mesure, les organismes de réglementation, mais il travaille dans l'intérêt de ces derniers pour s'assurer que les candidats sont prêts à recevoir leur permis. Ses travaux actuels comprennent la discussion sur la définition de la conception en ingénierie et le Programme d'amélioration de l'agrément, qui vise à déterminer comment améliorer la façon d'effectuer les visites aux universités, qui accaparent beaucoup de ressources. Pour mesurer le contenu des programmes de cours, on se sert d'unités d'agrément (UA), ce qui a suscité des inquiétudes au sein des universités à propos du manque de souplesse face à de nouveaux programmes ou de nouvelles méthodes d'enseignement. Cela a donné lieu à des discussions à propos d'une proposition de mesure complémentaire à l'UA, soit l'unité d'apprentissage.

Les membres du BCA sont invités à prendre part bénévolement à des visites d'agrément en proposant leur nom au secrétariat, qui effectuera la coordination nécessaire à l'interne avec le personnel d'ingénieurs Canada (mesure de suivi 104.8). Le BA a reconnu l'équivalence substantielle de deux universités au Costa Rica et mène des consultations périodiques avec d'autres pays; c'est notamment le cas actuellement avec le Chili. On constate un mouvement vers les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale dans le cadre de l'Accord de Washington. Le BA encourage les pays à chercher à devenir membres de l'Accord de Washington, plutôt que de chercher l'agrément auprès du BA. Une discussion s'engage quant à savoir si les processus de l'Accord de Washington sont semblables à l'agrément par le BA.

Un participant demande si le BA devrait à nouveau insister sur les questions qui revêtent de l'importance pour les organismes de réglementation, y compris la révision des examens qui, selon les membres, a perdu de son importance dans le cadre de l'agrément. On lui répond que les personnes prenant part aux visites de programmes s'assurent de la qualité du contenu universitaire en évaluant les examens, les travaux et le contenu des programmes. Un participant demande si le BA souhaiterait revoir les documents du BCA sur l'évaluation universitaire des candidats titulaires d'un diplôme non reconnu par le BA et s'il serait prêt à soutenir ces principes. Enfin, un participant demande au BCA de penser à la manière dont les parties prenantes peuvent faire part de leurs commentaires concernant le Programme d'amélioration de l'agrément.

On signale les préoccupations de certains doyens à propos des unités d'apprentissage, qui reposent sur l'évaluation que font les étudiants eux-mêmes. Le secrétariat assurera la distribution du rapport du groupe de travail sur les UA (mesure de suivi 104.9).

7.2. Rapport sur les activités et décisions du conseil d'Ingénieurs Canada

Le chef de la direction d'Ingénieurs Canada publie un compte rendu hebdomadaire que l'on peut consulter sur la page des collaborations du BCA. Les principaux points abordés depuis la réunion du BCA du mois d'avril sont les suivants :

- Un nouvel objet d'Ingénieurs Canada a été approuvé lors de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée des membres en mai. L'objet principal d'Ingénieurs Canada est d'être au service des organismes de réglementation.
- Le Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada a été approuvé au mois de mai. Le BCA et le BA relèvent désormais du conseil d'Ingénieurs Canada plutôt que d'agir comme conseillers auprès de ce dernier. Le plan comprend dix champs d'intervention et reconnaît le caractère essentiel des travaux du BCA et du BA pour Ingénieurs Canada. La diversité et l'inclusion (p. ex., l'initiative 30 en 30) constituent des éléments essentiels du plan.
- Le conseil d'Ingénieurs Canada a organisé un atelier au mois de juin dans le but d'élaborer un cadre visant à rendre le plan stratégique opérationnel.

Un participant souligne le fait que le BCA et le BA soutiennent l'adhésion de membres à la profession, mais ne se préoccupent pas de les garder au sein de la profession. On fait observer qu'Ingénieurs Canada a récemment embauché un membre du personnel pour travailler sur le dossier de la diversité et de l'inclusion, et qu'il s'en fait également le défenseur auprès du gouvernement fédéral. On souligne en outre la grande ouverture du BCA à l'égard des organismes de réglementation et le fait qu'il est bien davantage un groupe de travail qu'un conseil et que les liens hiérarchiques ne sont pas reflétés dans l'organigramme.

7.3. Rapport du Groupe de travail sur les nominations

Les recommandations du Groupe de travail sur les nominations ont été distribuées par courriel parallèlement au cahier de travail de la réunion. Le BCA a fait des commentaires sur le rapport du Groupe de travail sur les nominations au début du printemps et apprécie le fait que ce groupe de travail ait tenu compte de certains de ses commentaires. On demande aux membres du BCA de faire part de leurs commentaires et recommandations. Les commentaires seront transmis au conseil d'Ingénieurs Canada. Le président présente les trois grandes préoccupations suivantes en ajoutant qu'il y en a d'autres qu'il n'abordera pas à la réunion du BCA. Les trois grandes préoccupations font l'objet d'une discussion au sein du groupe :

- L'élection du comité exécutif du BCA : À l'heure actuelle, au moment de nommer des membres au comité exécutif, le Comité des candidatures examine l'expérience des membres, leurs

engagements et leurs aptitudes en communication. Avec les modifications proposées, ces considérations ne seront peut-être plus suivies. Trois membres du BCA sont d'accord avec le fait qu'il est préférable d'avoir des nominations au comité exécutif qu'un vote, qui se transformerait en concours de popularité. Un autre membre du BCA ne se sent guère préoccupé par la proposition de tenir des élections.

- La durée du mandat du président : Dans le rapport figure la proposition de limiter à un mandat d'un an la présidence du BCA. Trois membres du BCA sont d'accord. Certains estiment qu'il est nécessaire d'avoir un mandat de deux ans pour se familiariser avec le rôle et maîtriser les dossiers. D'autre part, certains font observer qu'avec un mandat de deux ans, certains bénévoles pourraient être membres du BCA pendant une période pouvant atteindre douze ans, ce qui représente un grand engagement et risquerait de décourager de bons candidats. Il est précisé que, au BA, le mandat des présidents est d'un an, que cela fonctionne bien et que le Comité des politiques et des procédures du BA joue un rôle de groupe de soutien aux membres du BA en vue de les préparer au poste de président. En outre, un mandat d'un an pourrait favoriser la diversité et l'inclusivité au sein du comité exécutif. Certains émettent des préoccupations à propos de la durée des mandats des bénévoles au sein des organismes de réglementation, qui pourrait avoir une incidence sur la durée des mandats des membres du BCA.
- La composition du Comité des candidatures : Dans le rapport, il est proposé que les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada disposent de deux votes au comité et qu'une égalité de votes équivaille à une défaite. On estime que ce mode de fonctionnement reviendrait à donner un droit de veto au conseil d'Ingénieurs Canada, ce qui serait néfaste pour le rendement du BCA, étant donné que le président, le vice-président et le secrétariat ont une meilleure connaissance du rendement des membres que les représentants du conseil d'Ingénieurs Canada. Deux membres du BCA sont d'accord. Un autre ne partage pas cette préoccupation. Le fait que toutes les réunions du Comité des candidatures se tiennent à huis clos suscite quelques inquiétudes, et il est précisé que des membres du personnel permanent assisteront à ces réunions. Un participant fait remarquer qu'il est avantageux d'avoir un nombre de membres impair au sein du comité de manière à éviter les égalités dans les votes. Il est suggéré d'intégrer des délégués au sein du Comité des candidatures pour des raisons d'ouverture et d'inclusivité. Un membre du BCA se dit préoccupé du fait que le vice-président serait exclu du Comité des candidatures étant donné qu'il lui faudra un jour gérer les personnes choisies. Ce membre fait observer que les représentants du conseil ont deux votes chacun, un vote au Comité des candidatures et un vote au conseil d'Ingénieurs Canada.

Voici d'autres commentaires faits par les membres du BCA au cours de la discussion :

- Un membre du BCA a noté que le vice-président est généralement préparé à occuper la présidence. Il a également souligné que, selon le rapport, le président ne devient président

sortant qu'à la discrétion du conseil d'Ingénieurs Canada, mais que les processus en place au BCA fonctionnent bien.

- Le changement de nom du BCA ne suscite pas nécessairement de préoccupations, mais on s'est demandé pourquoi ce point se trouvait dans le rapport du Groupe de travail sur les nominations.
- Le rapport n'indique pas le contexte de son élaboration, mais, en proposant une procédure très détaillée, il augmente le risque de conséquences involontaires.
- Avec ces recommandations, il y a une possibilité de manque de transparence et de manipulation du processus.
- Le rapport renferme quelques bonnes recommandations, y compris celle de veiller à ce que les organismes de réglementation soient d'accord sur le choix de membres.
- La taille du BCA pourrait avoir une incidence sur le fait qu'un vote pour le poste de vice-président soit souhaitable ou non.
- Le rapport est le reflet d'un bon travail et le BCA doit toujours tenir compte des organismes de réglementation. Cependant, le rapport donne à ces derniers une part considérable de contrôle, ce qui peut amener les membres du BCA à tenir davantage compte de leur organisme de réglementation respectif, ce qui est contraire au comportement que l'on attend des membres du bureau.
- On accorde trop d'attention à la proportion de représentation secteur industriel/universitaire. Le BCA devrait viser la diversité et ne pas être tenu à une représentation particulière lorsqu'un membre a par ailleurs tout ce qu'il faut pour faire le travail.
- Un participant demande de quelle manière on pourrait résoudre les problèmes qui surviennent dans le processus. On note que les recommandations deviendront des politiques qui seront examinées par le Comité sur la gouvernance régulièrement ou à la suite d'une suggestion de modification.
- C'est un exemple de mauvaise gouvernance lorsqu'un représentant du conseil d'Ingénieurs Canada qui n'a jamais assisté à une réunion du Comité des candidatures en devient le président.
- C'est un exemple de bonne gouvernance lorsque deux représentants du conseil d'Ingénieurs Canada siègent au Comité des candidatures selon des mandats décalés dans le temps. Tous les membres du comité sont des professionnels dont on peut s'attendre qu'ils agissent de manière responsable.
- Il devrait y avoir au moins un représentant du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut au Bureau des conditions d'admission.
- Il est important pour le bon fonctionnement du système de faire participer le vice-président et le président sortant aux travaux du comité exécutif.
- Les membres du BCA ne sont pas des bénévoles au service de leur organisme de réglementation, mais bien des bénévoles au service d'Ingénieurs Canada.

On a demandé aux membres du BCA de faire parvenir d'autres commentaires au secrétariat avant le 19 septembre à midi (HNE) (mesure de suivi 104.10).

8. Points ajoutés à l'ordre du jour

8.1. Gouvernance du Bureau des conditions d'admission

Ce point à l'ordre du jour a précisément pour but de permettre au BCA de comprendre les processus, et toutes les étapes connexes, de l'élaboration du plan de travail, des comités et de l'ajout de membres aux comités et du retrait de membres des comités. Il est décidé que ce point demeurera un point abordé au cours de la réunion comme telle plutôt que dans le cadre d'une discussion en marge.

On souligne que le Bureau des conditions d'admission relève désormais du conseil d'Ingénieurs Canada et continue son travail de consultation auprès des groupes de responsables. On note que le BCA est au service des organismes de réglementation et que la perception est qu'il travaille sur des produits inutiles pour ces derniers. Dans son plan de travail 2019-2021, le BCA a donc intensifié la consultation auprès des organismes de réglementation. Par conséquent, il a fallu accélérer le processus de rédaction du plan de travail étant donné qu'il visait à s'arrimer rapidement au nouveau plan stratégique d'Ingénieurs Canada tout en intensifiant la consultation. Le processus a débuté par la consultation auprès des groupes des responsables, dont le BCA a analysé la rétroaction au cours d'une téléconférence. Le BCA a transmis ces commentaires au Groupe des chefs de direction, qui a à son tour fait ses commentaires. Enfin, tous les commentaires reçus ont été compilés et transmis au conseil d'Ingénieurs Canada en vue de sa réunion de septembre. Les membres du conseil d'Ingénieurs Canada disposeront d'à peu près deux mois pour examiner le plan de travail et faire des consultations à son sujet avant de voter l'approbation ou non de ce plan de travail lors de la téléconférence du conseil d'Ingénieurs Canada qui aura lieu au mois de décembre. C'est un processus qu'on a souhaité transparent et ouvert en vue d'éclairer les décisions.

Le BCA relève désormais directement du conseil d'Ingénieur Canada. Ce dernier peut apporter des modifications au plan de travail du BCA, mais l'intensification de la consultation pourrait atténuer la probabilité que le conseil le fasse. Il est suggéré d'ajouter au processus une consultation supplémentaire avec le BCA si le conseil d'Ingénieurs Canada décide d'apporter des modifications au plan de travail. Certains font remarquer que le processus devrait permettre aux conseils des organismes de réglementation, et non uniquement à leur personnel permanent, d'apporter leur contribution. On répond que les membres du conseil d'Ingénieurs Canada peuvent consulter leur conseil respectif avant le vote au mois de décembre. Le processus d'élaboration du plan de travail fait partie de l'amélioration globale des processus du BCA entreprise ces dernières années.

La rapidité de la capacité de réponse du BCA aux organismes de réglementation dans le cadre du nouveau processus d'élaboration du plan de travail, surtout en ce qui concerne les sujets ponctuels, fait l'objet d'une discussion. Les organismes de réglementation auront chaque année l'occasion de présenter des demandes par rapport au plan de travail. À la suite de la clarification des mandats des groupes de responsables et du BCA, ce dernier a reçu moins de demandes ponctuelles. Un participant fait observer que, si un groupe rejette un point, le BCA pourra malgré tout soumettre son plan de travail

à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada avec les commentaires reçus. On considère qu'il pourrait y avoir un dilemme entre le rôle de groupe de travail du BCA et son rôle de bureau.

9. Prochaines réunions du BCA

Téléconférence : 29 janvier 2019

La prochaine réunion du BCA aura lieu les 6 et 7 avril 2019.

10. Examen des mesures de suivi de la 104^e réunion du Bureau des conditions d'admission

Mesure de suivi		Responsable
104.1	Corriger les fautes de frappe dans l'Orientation générale pour le Livre blanc sur le génie de l'environnement.	Secrétariat
104.2	Envisager la rédaction d'un Guide sur le professionnalisme avant le prochain cycle du processus de détermination du contenu du plan de travail pour l'année prochaine.	Bureau canadien des conditions d'admission en génie
104.3	Archiver le Guide modèle sur les concepts du professionnalisme et le Guide modèle sur l'authentification des documents d'ingénierie.	Secrétariat
104.4	Confirmer la marche à suivre pour aborder la question du Programme d'examens sur le génie minier et minéralurgique avec un réviseur expert.	Secrétariat
104.5	Ajouter une note sous le titre du Guide modèle sur les programmes de mentorat sur la page d'accueil, renvoyant au Guide modèle sur la supervision directe pour les questions relatives à la supervision directe.	Secrétariat
104.6	Diffuser le lien vers l'information sur l'examen de la fiabilité professionnelle.	Secrétariat
104.7	Distribuer l'information sur le rapport Vérité et réconciliation.	Secrétariat
104.8	Aviser le secrétariat de l'intérêt éventuel à participer comme bénévole à une visite de programme.	Bureau canadien des conditions d'admission en génie
104.9	Distribuer le rapport du Groupe de travail sur les UA.	Secrétariat
104.10	Envoyer par courriel les commentaires concernant les recommandations du Groupe de travail sur les nominations avant le mercredi 19 septembre.	Bureau canadien des conditions d'admission en génie

En outre, on a demandé au BCA de diffuser sur ses réseaux de l'information sur le cours ouvert à tous « L'ingénierie durable ».

11. Conclusion

La réunion prend fin à 16 h 55 HAE.

Rédigé par : Catherine Christoffersen, coordonnatrice, Compétences professionnelles, au nom de :



Ron LeBlanc, FEC, P.Eng.
Président, Bureau canadien des
conditions d'admission en génie

Mélanie Ouellette, MA, MBA
Secrétaire, Bureau canadien des conditions
d'admission en génie